

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 A 18 H 30**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël,
FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TROCHET Didier

Excusés : TARAVEL Thomas (procuration à BERTHIER Jean Pierre)

Absents : EL HORFI Sihame, PRUVOT Alban

Secrétaire de séance : DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2018,

- **PREND NOTE** des décisions du maire suivantes :

MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOIEMENT DES LOCAUX COMMUNAUX (SALLE CHARVIN, BAGAGERIE, CINEMA ET MAIRIE) ATTRIBUE POUR UN AN

APPEL D'OFFRE attribué à la société AK NETTOYAGES suite à la décision de la commission d'appel d'offres du 22 septembre 2018

- lot A – Salle Charvin pour un montant de 3 180.00 €/HT
- lot B – Bagagerie pour un montant de 1 580.00 €/HT
- lot C – Cinéma pour un montant de 3 460.00 €/HT
- lot D – Mairie pour un montant de 3 460.00 €/HT

MARCHE PUBLIC LE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

MAPA attribué à l'entreprise « TRAVAUX DES CIMES » marché à bon de commande avec une part forfaitaire de 50 871.70 €/HT

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits apportées au budget principal,

- **APPROUVE** à l'unanimité, les révisions de crédits apportées au budget annexe de la station-service,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'EPIC, Office de Tourisme « Corbier Tourisme » une subvention de fonctionnement de 284 605.00 € au titre l'année 2018 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de financer une cloche pour le comice agricole de Maurienne qui aura lieu le 26 mai 2019 à Bessans, à hauteur de 300.00 €,

- **VALIDE**, à l'unanimité des votants, l'avenant n° 3 à la convention de délégation du service public des remontées mécanique du domaine du Corbier,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec Monsieur Mathias BOCHET un contrat d'occupation privative du domaine public d'un local dans le sous-sol de la patinoire, pour la durée de la saison d'hiver 2018/2019 soit du 17 décembre 2018 au 22 avril 2019, **FIXE** le montant de la redevance saisonnière à **100.00 euros** et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver la convention pour le logement des travailleurs saisonniers conclue avec l'Etat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de cette convention,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention entre la commune et la Sarl Val Loisirs – Entente Maurienne pour la fourniture et le transport de films nécessaires à l'exploitation du cinéma Ariane du Corbier et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs qui fixe les modalités de mise en œuvre du programme d'actions de l'EPIC, office de tourisme « Corbier Tourisme », pour l'année 2019 et **MANDATE** le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat qui détermine les conditions de mise en œuvre d'un « Pack » incluant l'entrée à la piscine, à l'espace détente et à la salle de remise en forme (musculature et fitness), **FIXE**, en concertation avec l'office de tourisme, le montant du « Pack » à 170.00 € pour la saison d'hiver 2018/2019 et **100.00 €** pour la saison d'été 2019, **VALIDE** les conditions financières de reversement à l'office de tourisme, soit 70.00 € pour la saison d'hiver et 40.00 € pour la saison d'été et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'EPIC « Corbier Tourisme », deux locaux à usage d'habitation dont elle est propriétaire, à effet du 1^{er} septembre 2018, **FIXE** la participation financière de l'EPIC à 100.00 € par an pour les deux logements et **MANDATE** le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les démarches à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **PREND ACTE** des tarifs publics des remontées mécaniques 2019/2020, **VALIDE**, à l'unanimité des votants, les tarifs « Sybelles » et « Evolution », **DEMANDE** que le télésiège « Ourson » soit inclus dans le tarif « Initiation », **DEMANDE** la gratuité des tapis et **DEMANDE** une nouvelle proposition tarifaire pour les « Aller/Retour Piétons »,
- **APPROUVE** l'échange de terrains pour l'aménagement d'un espace luges, entre la commune et Mesdames TARAVEL et TRIBALI conformément au plan de division établi par la Société MESUR'ALPES, géomètre expert,
- **DECIDE** d'échanger avec Madame Mélanie AUPICON 29 m2 issus de la parcelle C 261 propriété de Madame AUPICON contre 482 m2 issus de la parcelle C 260 propriété de la commune,
- **VALIDE**, à l'unanimité des votants, la convention d'autorisation de gestion des téléskis « Torrets » et « Niéblais » au profit de la commune de Villarembert, **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée, **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2018/024 en date du 5 avril 2018.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

